

Action Sociale sur l'Espace Public ASEP

Bilan d'activité 2019
Mars 2020



WWW.ADALEA.FR

SOMMAIRE

1. Présentation du pôle et de l'action	3
2. Rapport quantitatif de l'action.....	4
2.1 Nombre de personnes qui ont bénéficié de l'action	4
2.2 Compositions familiales	4
2.3 Ages.....	5
2.4 Environnement des personnes	5
2.5 Ressources au 1 ^{er} contact	6
2.6 Origines géographiques.....	6
2.7 Modes d'habitat au 1 ^{er} contact.....	6
2.8 Lieux de rencontre	7
2.9 Réponses apportées aux demandes	9
3. Evènements marquants	10
4. Problématiques rencontrées	11
5. Paroles d'usagers, témoignages, exemples.....	12
6. Ressources humaines	14
7. Environnement, réseau, partenariat	15
8. Plan d'actions	16

1. PRESENTATION DU POLE ET DE L'ACTION

Le pôle Accueil Ecoute et Veille Sociale d'ADALEA intervient en direction :

- Des femmes victimes de violences conjugales et familiales ainsi que de leurs enfants,
 - ✗ **ACCUEIL ECOUTE FEMMES** : un service d'écoute téléphonique, un accompagnement psychosocial des femmes en individuel ou en collectif au sein d'un groupe de paroles, une prise en compte des enfants qui vivent dans un climat de violence, des actions de sensibilisation et de formation pour les professionnels.
- Des ménages en recherche d'hébergement ou de logement,
 - ✗ **Le SIAO** : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation du département des Côtes d'Armor.
- Des publics en grande précarité au sein de différentes actions,
 - ✗ **L'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES ALLOCATAIRES DU RSA** : accueil et accompagnement des allocataires du RSA marginalisés. Accompagnement pour une resocialisation et une autonomie financière et vers les dispositifs de droit commun.
 - ✗ Les **APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUES** : des appartements pour des personnes en situation de précarité souffrant de pathologies chroniques avec une équipe de professionnelles (Infirmière – psychologue – médecin – travailleur social) qui coordonnent le parcours de soins et d'insertion des personnes hébergées.
 - ✗ Les **POINTS SANTÉ** : animés par des infirmiers et des psychologues, ils proposent un accueil, une écoute et un accompagnement aux personnes rencontrant des difficultés liées à la santé. Le service gère aussi une **PHARMACIE HUMANITAIRE** en partenariat avec une pharmacienne bénévole et des médecins bénévoles.
 - ✗ Le **ROND-POINT** : dispositif sur le champ de l'urgence sociale qui comprend trois dimensions :
 - Le **115** : dispositif départemental de veille sociale, de mise à l'abri et d'orientation des personnes sans domicile.
 - La **BOUTIQUE SOLIDARITÉ** pour faire le point, aider les personnes à retisser des liens sociaux. Accueil humanitaire pour se laver, déposer un sac, laver son linge, se reposer, obtenir une adresse...
 - L'**ASEP** : Action Sociale sur l'Espace Public :

Les missions de l'ASEP :

Proposer, offrir une réponse opérationnelle de proximité sur l'espace public auprès des personnes en situation ou en risque d'exclusion.

Favoriser le partenariat, le réseau, évaluer, réajuster l'action, l'intervention en fonction des réalités des publics, des saisons....

Faciliter l'accès aux soins, repérer les besoins, les problématiques santé, les attentes des publics rencontrés.

Veiller, observer, analyser, prévenir les situations individuelles et/ou collectives à risque (social, sanitaire).

Instaurer une écoute, un dialogue de proximité, un « sas » de médiation entre les acteurs locaux (habitants, mairie, commerçants, structures d'hébergement...) et les populations en grande précarité.

L'équipe mobile de l'ASEP intervient sur la ville de Saint-Brieuc et sa périphérie selon les créneaux suivants

Lundi	17h00 - 19h00	Avec l'IDE*
Mardi	17h00 - 19h30	
Mercredi	08h30 - 12h00	Avec l'IDE*
Judi	17h00 - 19h30	
Vendredi	14h00 - 17h00	

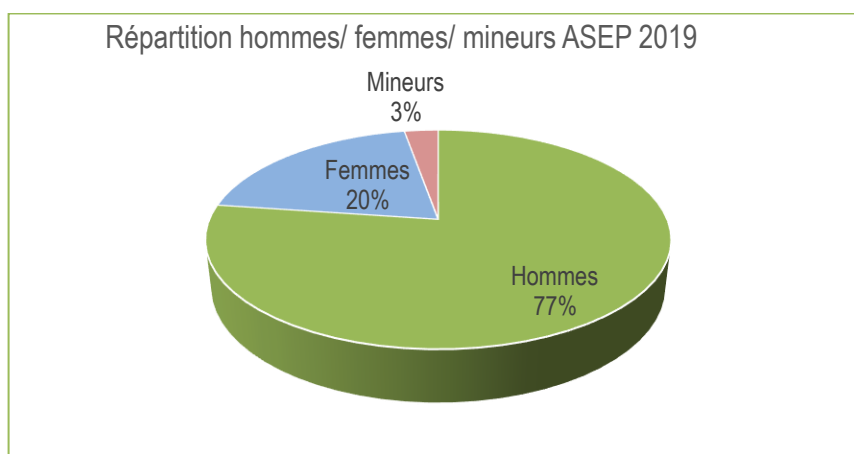
*IDE : Infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat

2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION

2.1. Nombre de personnes qui ont bénéficié de l'action

En 2019, 250 personnes différentes (298 en 2018, 264 en 2017) ont été rencontrées sur la rue dans le cadre de l'Action Sociale sur l'Espace Public (ASEP). On dénombre 1507 contacts (1729 en 2018, 1174 en 2017).

	Nombre 2019	% 2019	Nombre 2018	% 2018	Nombre 2017	% 2017
Hommes	193	77%	235	79%	198	75%
Femmes	50	20%	60	20%	63	24%
Mineurs	7	3%	3	1%	3	1%
TOTAL	250	100%	298	100%	264	100%



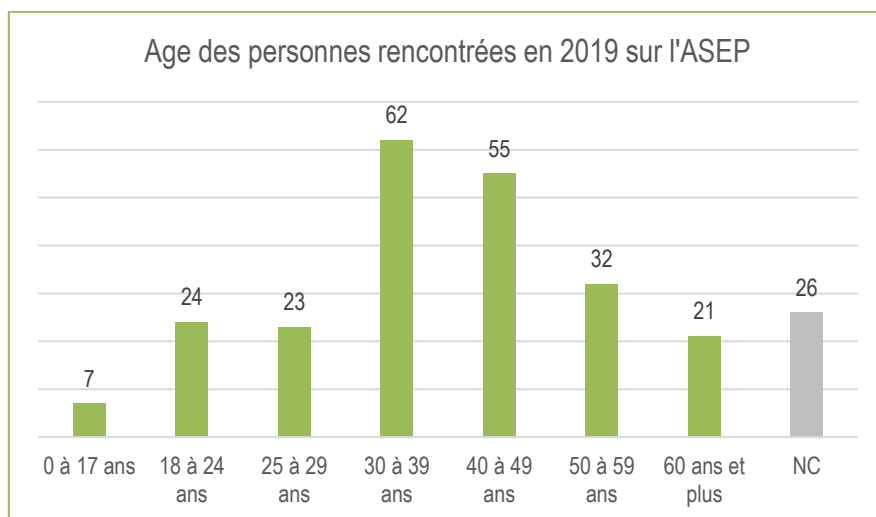
La majorité des personnes rencontrées sont des hommes.

2.2. Compositions familiales

	Personnes seules	Couples	Personnes seules avec un ou des enfants	Couples avec un ou des enfants	Groupes	Non communiqué	TOTAL
Nombre 2019	172	20	3	6	8	41	250
% 2019	82%	10%	1%	3%	4%	/	100%
Nombre 2018	188	25	5	6	1	73	298
% 2018	84%	11%	2%	3%	0.5%	/	100%
Nombre 2017	173	24	10	13	3	41	264
% 2017	78%	11%	4.5%	6%	1%	/	100%

Les personnes seules demeurent majoritaires (82%), suivies des personnes en couple sans enfants. Cette répartition reste stable par rapport aux années précédentes.

2.3. Ages



	Nombre en 2019	% en 2019	% en 2018	% en 2017
< 18 ans	7	3%	1%	1%
18 – 24 ans	24	11%	12%	10%
25 – 29 ans	23	10%	8%	11%
30 – 39 ans	62	28%	30%	29%
40 – 49 ans	55	25%	23%	31%
50 – 59 ans	32	14%	15%	15%
> ou = 60 ans	21	9%	9%	4
Non renseigné	26	/	/	/
TOTAL	250	100%	100%	100%

Une grande majorité des personnes rencontrées sur l'ASEP (63%) a entre 26 et 49 ans. Cette donnée est stable par rapport aux années précédentes. A l'inverse, on constate depuis 2018 une augmentation significative des personnes âgées de 60 ans et plus rencontrées lors de l'ASEP : il s'agit de personnes très isolées ayant peu de réseaux.

2.4. Environnement des personnes

NB : Les éléments du tableau ci-dessous portent sur les contacts réalisés (soient **1507** contacts en 2019)

	Nombre 2019	% 2019	Nombre 2018	% 2018	Nombre 2017	% 2017
Seules	736	49%	753	44%	580	49%
A deux	387	26%	517	30%	264	22%
En groupe	382	25%	459	27%	330	28%
TOTAL	1505	100%	1729	100%	1174	100%

Nous avons recensé :

- **84 personnes différentes** qui pratiquent la manche (86 en 2018).

- **60 personnes différentes** qui fréquentent l'espace public **avec des chiens** (65 en 2018).

2.5. Ressources au 1^{er} contact

	Salaire retraite	Allocation chômage/ formation	RSA	AAH	Autres	Sans ressource	Non Renseigné	TOTAL
Nombre en 2019	10	5	74	25	6*	76	54	250
% en 2019	5%	3%	38%	13%	3%	39%	/	100%
Nombre en 2018	16	14	89	22	6*	66	85	298
% en 2018	8%	7%	42%	10%	3%	31%	/	100%
Nombre en 2017	16	7	95	21	5	64	56	264
% en 2017	8%	3%	46%	10%	2%	31%	/	100%

Plus d'un tiers des personnes rencontrées pour lesquelles nous avons obtenu cette information en 2019 est **sans ressources** (39%). Cette part est en forte augmentation par rapport à 2018.

L'autre part des personnes rencontrées dispose de ressources, dont le RSA **pour 38% des personnes**.

2.6. Origines géographiques

La majorité des personnes rencontrées sont de **nationalité Française : 75%** (78% en 2018)

- 21% des personnes rencontrées sont de nationalité hors UE (17% en 2018, en augmentation). Il s'agit, pour la plupart, de personnes originaires de l'Afrique centrale et de l'Afrique du nord et d'Asie centrale (Géorgie).
- 4% de nationalité UE (4% en 2018).

2.7. Modes d'habitat au 1^{er} contact

	Nombre en 2019	% en 2019	Nombre en 2018	% en 2018	Nombre en 2017	% en 2017
Logement	49	24%	62	27%	63	29%
Hébergé chez un tiers	34	17%	36	16%	32	15%
Hébergement d'insertion	6	3%	9	4%	11	5%
Hébergement d'urgence	48	24%	56	25%	54	25%
Habitat précaire (squat, tente, camion, pension hôtel...)	31	15%	36	16%	30	14%
Rue	36	18%	29	13%	29	13%
Autre	0	0%	0	0%	0	0%
Non renseigné	46	/	70	/	45	/
TOTAL	250	100%	298	100%	264	100%

Quatre catégories de modes d'habitat :

- **Le logement** : parmi les 204 personnes pour qui l'information de leur situation a été renseignée lors du premier contact, **49 ont une solution de logement (24%)** que ce soit dans le parc public ou dans le parc privé (contre 27% en 2018 et 29% en 2017).
- **L'hébergement chez un tiers** : **34 personnes (17%) étaient hébergées en famille ou chez des amis** au premier contact (contre environ 16% en 2018 et 15% en 2017).
- **La rue, l'hébergement précaire et l'hébergement d'urgence** : **115 personnes (56%) étaient sans hébergement ou en hébergement d'urgence ou encore en habitat très précaire** au moment de la rencontre, donnée qui semble s'accroître (54% en 2018, 52% en 2017).
- **L'hébergements d'insertion** (ALT, places de stabilisation, CHRS, Résidence Habitat Jeunes) : **6 personnes (3%) rencontrées (3%) étaient prises en charge en structure d'accueil d'insertion** (4% en 2018, 5% en 2017).

2.8 Lieux de rencontre

	Nombre 2019	% 2019	Nombre 2018	% 2018	Nombre 2017	% 2017
La gare et alentours	148	10%	88	5%	38	3%
Les Champs	218	14%	171	10%	134	11%
Quartier des Promenades	34	2%	9	0.5%	4	0.3%
Place de la Liberté	27	2%	73	4%	47	4%
Place de la Résistance	127	8%	107	6%	70	6%
Place de la grille	153	10%	248	14%	0	0%
Quartier de Robien	14	1%	20	1%	5	0.4%
Quartier Saint-Michel	17	1%	12	1%	23	2%
Quartier Sainte-Thérèse	2	0,1%	0	0%	1	0.1%
Quartier de la cathédrale	48	3%	61	4%	61	5%
Quartier de Cesson	4	0,3%	35	2%	1	0.1%
Croix Saint-Lambert	0	0%	0	0%	0	0%
Quartier des Villages	21	1,4%	28	2%	50	4%
Rue St-Benoit (super U)	192	13%	198	11 %	66	6%
Rue St-Guillaume	258*	17%	333*	19%	301	26%
Quartier de Balzac	1	0,1%	0	0%	2	0.2%
Quartier de Gouëdic	40	3%	43	2%	15	1%
Rue des 3 frères Le Goff	2	0,1%	2	0.1%	0	0%
Poulain Corbion	90	6%	137	8%	96	8%
Quartier de Ginglin	26	2%	34	2%	108	9%
Ploufragan	0	0%	5	0.3%	13	1%
Plérin (le légué)	2	0,1%	12	0.7%	6	0.5%
Trégueux	0	0%	0	0%	3	0.3%
Langueux	11	1%	6	0.3%	6	0.5%
Visite à l'hôpital	8	0,5%	17	1%	6	0.5%
Domicile	36	2%	49	3%	71	6%

Boutique Solidarité	16	1%	22	1 %	46	4%
Autre	12	1%	19	1%	1	0.1%
Total	1507	100%	1729	100%	1174	100%

■ **La rue Saint-Guillaume :**

Cet endroit reste très occupé en 2019 (**17% des contacts** s'y sont effectués contre 19% en 2018, 26% en 2017, 40% en 2016).



■ **Les Champs :**



14% des contacts se font sur cet espace (10% en 2018).

C'est un lieu protégé du froid et régulé par un service de sécurité. Nous y rencontrons davantage de personnes issues de l'immigration, ayant déposé une demande d'asile, en attente d'un titre de séjour ou avec une situation administrative stable.

■ **Rue St Benoît (Super U) :**

C'est le troisième lieu de rencontre (13%). L'endroit est très prisé pour la pratique de la manche. Il y a un point d'accès rue St Benoît et un autre rue St Guillaume, la manche se pratique à ces deux emplacements, parfois en groupe.

■ **Place de la grille :**

Cet espace a été très occupé durant l'année (10% des contacts). C'est un aménagement récent et durant l'été beaucoup de personnes s'y sont retrouvées autour des bancs, pour jouer à la pétanque, consommer de l'alcool.... Le centre commercial à proximité est un emplacement intéressant pour pratiquer la manche. L'équipe de l'ASEP se rend donc quotidiennement sur cette place.

■ **Poulain Corbion :**

Le parking est également un lieu où s'exerce la manche. Nous y rencontrons les mêmes personnes quotidiennement. C'est aussi un point de stationnement de la maraude de la Croix Rouge le lundi et le jeudi soir.

■ **Place de la Résistance:**

On y retrouve des personnes seules, qui pratiquent la manche, devant le tabac, devant un horodateur, devant la Poste. C'est surtout lors du marché du mercredi matin que s'effectuent ces rencontres.

2.9. Réponses apportées

	Nombre 2019	% 2019	% 2018
Orientations ADALEA	96	37%	26%
Orientations externes	23	9%	3%
Informations	84	32%	66%
Soins	8	3%	0.6%
Couvertures	6	2%	0.5%
Vêtements	4	2%	0.4%
Transports	38	15%	4%
TOTAL	259	100%	100%

La part la plus importante des réponses apportées par l'ASEP, se fait **au sein de l'association**. En effet l'ASEP reçoit avant tout des demandes de première nécessité qui correspondent à différents dispositifs d'Adalea : 115, Boutique Solidarité, Point Santé, SIAO, Accompagnement RSA et autres....

Les **orientations externes** visent notamment l'accès à la santé (hôpital, médecin, CMP, EMPP...) ou aux droits, les associations caritatives...

Les réponses concernant le **transport sont accrues en 2019 (15% des réponses)**. Dans les situations les plus complexes, l'ASEP peut exceptionnellement effectuer le transport des personnes. Ceux-ci sont toujours liés à une mise à l'abri ou à une hospitalisation quand la situation nécessite du soin mais ne relève pas d'une urgence par un transport Samu ou des Sapeurs-Pompiers.

Impact Positif

20 personnes ont accédé à un hébergement d'urgence, d'insertion ou à un logement via l'ASEP cette année. En gardant le lien avec le 115 durant l'ASEP nous sommes en mesure de proposer des solutions d'hébergement directement auprès de personnes qui n'auraient pas forcément effectué cette démarche elles-mêmes.

Enfin, dans la limite de trois places, nous sommes en mesure de proposer directement une mise à l'abri en ALT d'urgence en fonction de la situation de la personne. C'est une alternative à l'hébergement d'urgence collectif qui peut être difficilement vécu pour certaines personnes. Cette option s'avère être un levier efficace vers l'hébergement d'insertion et les parcours de soins.

3. EVENEMENTS MARQUANTS

DECLIC :

Depuis juin 2016, la ville soutenue par l'agglomération et la participation d'Armor Emploi propose une action innovante aux plus fragiles, nommée « l'Action Déclic ». Il s'agit de proposer 2 heures de travail, 1 fois par semaine, à 4 personnes rencontrées dans les services de l'association Adalea et du Trait d'union. Un contrat de travail est signé juste avant la mission et la rémunération versée sitôt la mission réalisée, à hauteur de 10€ nets de l'heure. Armor Emploi est l'employeur, Saint-Brieuc Armor Agglomération et la Ville les financeurs. Les missions de travail sont fournies par les services municipaux : la propreté et les espaces verts. Un.e professionnel.le du Trait d'union et un.e autre d'Adalea sont présent.e.s à chaque mission pour encadrer le public. En 2019, 38 sessions ont eu lieu entre avril et décembre.

A Adalea l'action Déclic est proposée aux personnes qui fréquentent l'accueil de jour et aux personnes rencontrées lors de l'action sociale sur l'espace public. Cette année, sept personnes rencontrées sur l'espace public et y pratiquant la manche régulièrement ont participé au Déclic.

Cette possibilité d'offrir une activité aux personnes éloignées de l'emploi et en grande précarité, permet, pour certaines, de reprendre contact avec leur environnement, de créer de micro changements, de passer de la manche à une action favorisant l'estime de soi. La rémunération et l'opportunité de réactiver la recherche d'emploi auprès d'Armor Emploi, pour celles en capacité d'entamer cette démarche, constituent autant de motivations. L'échange direct avec Armor Emploi peut permettre d'obtenir les renseignements pour décrocher des missions intérimaires. Enfin, les personnes accompagnées lors du Déclic sont souvent bien connues de la population locale, de la police. Lors du Déclic, elles sont reconnues, un échange s'instaure dans un contexte valorisant pour la personne. Les participant.e.s ont pu exprimer les effets bénéfiques sur l'estime personnelle.

Collecte de produits d'hygiène par des élèves du Lycée St Pierre :

De nouveau cette année, des lycéens du lycée St Pierre à St Brieuc ont monté un projet de collecte de produits d'hygiène à destination des plus défavorisés. A partir de ces dons des kits ont été confectionnés et sont destinés à être distribués au niveau de l'accueil de jour et lors de l'ASEP.

Une date est programmée au premier trimestre 2020 pour que les élèves visitent l'accueil de jour. Les professionnels du dispositif Rond-Point présenteront globalement les actions d'ADALEA et sensibiliseront les lycéens aux problématiques rencontrées par les personnes en situation de grande précarité. Nous aborderons plus spécifiquement les difficultés d'accès à l'hygiène.

L'évaluation du service :

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale soumet les établissements et services médico-sociaux à une législation spécifique en matière d'évaluation et d'amélioration continue des activités et de la qualité des prestations.

Dans le cadre de l'autorisation, la législation distingue deux types d'évaluations : l'évaluation interne et l'évaluation externe. La première est menée par l'établissement lui-même, c'est une auto-évaluation réalisée par l'équipe sur la base d'un référentiel. Quant à l'évaluation externe, elle est réalisée par un organisme extérieur habilité par la Haute Autorité de Santé (HAS).

Les dernières évaluations ont été réalisées en 2013 pour l'évaluation interne et en 2015 pour les évaluations externes sur les services rond-point (BS, 115 et ASEP),

L'évaluation interne a été conduite sur le service fin 2019. Les résultats de l'évaluation interne seront exploités en 2020, et mèneront à l'élaboration d'un plan d'actions avec des priorités, en précisant les effets attendus sur les personnes accueillies. Ils seront transmis à l'autorité à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS). L'évaluation externe est programmée pour 2020-2021.

4. PROBLEMATIQUES RENCONTREES

Café

Lors de l'Action Sociale sur l'Espace Public, il n'est pas rare que des personnes rencontrées nous demande un dépannage d'ordre matériel, un duvet, des vêtements.... Pour les demandes alimentaires nous orientons les personnes vers les associations caritatives ou la maraude. Mais parfois un simple café peut faciliter l'échange et la création du lien.

C'est ainsi que désormais, lors de l'ASEP du mercredi matin nous proposons un café aux personnes rencontrées. Cette pratique nous a permis d'instaurer le dialogue avec des personnes qui ne le souhaitaient pas auparavant. La proposition du café est une forme d'échange : « nous avons un café à offrir, c'est d'accord on peut parler ». Notre action est mieux repérée et nous pouvons débiter notre travail. Enfin, c'est un support autour duquel la discussion est facilitée. Par exemple une personne faisant la manche va plus aisément prendre le temps d'un café pour discuter avec nous.

Les professionnels de santé, une présence nécessaire pour l'Action Sociale sur l'Espace Public

Deux fois par semaine (lundi soir et mercredi matin) nous intervenons avec un.e infirmier.e , et une fois par mois avec un médecin bénévole. L'ASEP du mercredi matin est celle où nous rencontrons le plus grand nombre de personnes car c'est un moment favorable à la pratique de la manche (marché).

Les conditions de vie à la rue peuvent s'accompagner de pathologies chroniques, d'addictions, et il n'est pas rare que les personnes se blessent ou tombent malade. La présence des professionnels de santé lors de l'ASEP est complémentaire à celle du travailleur social, elle permet une évaluation globale des problématiques des personnes en situation de précarité, et ayant parfois un long parcours de rue.

De plus, l'expertise du professionnel de santé directement sur le terrain peut permettre une intervention plus rapide des secours. Ces derniers expriment parfois des réticences à intervenir auprès d'un public pour lequel ils sont fréquemment sollicités ; l'évaluation de l'infirmier.e et le pré-examen précis de la situation peuvent alors s'avérer décisifs pour hospitaliser une personne.

Personnes de longue errance et problématique liée à l'hébergement d'urgence

L'équipe de l'ASEP rencontre régulièrement des personnes avec un long parcours d'errance. Ces personnes sont bien connues de l'équipe mobile et ont tissé des liens forts avec les professionnels.

Ces hommes et femmes allocataires du RSA, seul.e.s ou en couple, ne sont pour la plupart pas dans des demandes d'urgence. Ils ne souhaitent pas ou plus faire appel au 115 pour un hébergement : certains ont déjà pu bénéficier d'une mise à l'abri, mais le cadre des structures d'urgence peut s'avérer trop contraignant à respecter pour ces personnes n'ayant pas ou plus les repères pour vivre en collectif, notamment concernant la consommation d'alcool. Il arrive fréquemment que des personnes arrivent alcoolisées à l'entrée des hébergements d'urgence et s'y voit refuser l'accès, ou qu'elles ne se présentent pas à l'abri de nuit afin de pouvoir continuer à s'alcooliser pendant la nuit.

Les longs parcours d'errance peuvent accentuer des troubles psychiatriques chez certaines personnes et mettre à mal leur accueil en hébergement d'urgence. Nous retrouvons régulièrement des personnes qui peinent à entrer en relation avec les autres.

Nous rencontrons malgré tout des personnes qui semblent s'être acclimatées à leur rythme de vie dans la rue. Elles dorment dans des squats ou dans des endroits reculés de la rue où elles ne sont pas vues par les brioichins. Ces personnes refusent que l'équipe fasse appel au 115 et rapportent se débrouiller seules.

Dans toute ces situations, le travail de l'équipe de l'ASEP consiste à préserver dans le travail du lien, à répondre aux demandes ponctuelles (administratives, matérielles, orientations...) et à veiller sur leur état de santé notamment par le biais des professionnel.le.s de santé qui accompagnent l'équipe. Les personnes apprécient le contact avec les professionnels et les échanges réguliers qu'elles peuvent avoir. Ces relations de proximité entre les personnes de la rue et les professionnels de l'ASEP permettent d'instaurer un climat de confiance et favoriseront l'intervention d'urgence (hospitalisation, mise à l'abri...) si la personne est un jour en demande ou si cela s'avère nécessaire.

Une nouvelle population rencontrée

Durant l'année 2019 nous avons constaté la présence systématique de personnes pratiquant la manche à des moments et des endroits bien précis, notamment le mercredi matin, qui est un jour d'affluence en raison du marché. Nous les rencontrons à intervalles réguliers dans la rue St Guillaume. Cela peut générer des tensions avec d'autres personnes implantées depuis longtemps dans le secteur de St Brieuc, car il s'agit d'un lieu de manche convoité. Ces pratiques semblent répondre à une organisation bien rodée du type réseaux de mendicité.

A de maintes reprises nous avons tenté de créer un lien avec ces personnes, mais à la barrière de la langue s'ajoute le fait qu'elles n'expriment pas de demande. Elles nous disent avoir un hébergement et n'avoir besoin d'aucune aide, notre intervention auprès d'elles est donc très limitée, mais nous gardons le contact.

5. PAROLES D'USAGERS, TEMOIGNAGES, EXEMPLES

Durant l'été 2019 nous avons dû mettre fin à un hébergement dans un ALT d'urgence d'ADALEA. La personne qui bénéficiait de cet hébergement est une femme, que l'on nommera ici Madame J.

L'équipe de l'ASEP connaît Madame J depuis longtemps : elle pratique fréquemment la manche sur l'espace public accompagnée par son chien, principalement dans le centre-ville, et se présente régulièrement sur l'accueil de jour pour accéder aux besoins de premières nécessités.

Madame J alterne entre location d'un studio, hébergement chez des tiers et la rue. Elle ne fait pas appel au 115 parce qu'il y a très peu d'hébergements d'urgence qui acceptent les chiens, et parce qu'elle appréhende de se retrouver sur un collectif. En décembre 2018 elle est à la rue, nous lui proposons donc d'intégrer un ALT d'urgence.

Courant d'année 2019 nous constatons qu'elle est de moins en moins présente dans l'hébergement lorsque nous venons lui rendre visite, et qu'elle ne paye pas sa participation. Nous constatons ensuite que l'hébergement n'est pas investi, qu'il n'y a pas d'affaires personnelles. Les rares fois où nous croisons madame J, elle nous fait part de ses inquiétudes quant à cet hébergement : elle ne s'y sent pas en sécurité par rapport au voisinage, et ne supporte plus qu'un des membres de l'équipe passe une fois par semaine pour vérifier que tout se passe bien. Un matin Madame J commet un acte violent sur l'accueil de jour, ce qui lui vaut une exclusion de plusieurs mois.

Nous décidons de remettre l'ALT d'urgence à disposition. Parallèlement, dans le cadre de l'ASEP nous sommes amenés à rencontrer Madame J sur l'espace public. Elle ne veut plus nous adresser la parole et nous évite. Elle est manifestement retournée à la rue depuis un certain temps. Dès lors le contact n'est plus que visuel et très furtif, et le lien est rompu avec Madame J.

Après quelques mois, nous parvenons cependant à rétablir un lien. Ce n'est au départ qu'un simple bonjour, puis nous demandons comment se porte le chien, et par ce biais la relation se reconstruit. Ce processus prend plusieurs mois, jusqu'au jour où Madame J se présente à nouveau à l'accueil de jour. Depuis de ce moment elle vient quasi quotidiennement et remet en place des habitudes qui la rassure.

L'hébergement en ALT d'urgence n'est pas couplé avec un accompagnement soutenu et les personnes qui intègrent ce type d'hébergement doivent avoir un bon niveau d'autonomie. A terme il s'est avéré que l'ALT d'urgence, au lieu d'apporter une sécurité à Madame, est devenu pour elle un endroit oppressant qu'elle n'a donc pas investi et qu'elle a préféré quitter pour retourner à la rue. Elle a également refusé l'orientation vers le soin avant

de couper le contact avec l'équipe d'ADALEA. Sur l'espace public nous avons alors respecté la décision de Madame J de ne plus avoir de contact avec nous, tout en restant vigilant à cette situation fragile. Avec le temps nous avons renoué le lien et nous pouvons à nouveau proposer à Madame J l'accès aux besoins de première nécessité et l'accompagnement dans certaines démarches.

Cette situation permet de mettre en lumière le travail de maintien du lien effectué par l'ASEP. Celui-ci ne s'interrompt pas, il est parfois en suspens, ce qui laisse à la personne la possibilité de renouer le contact si elle le souhaite. Néanmoins cette situation n'est pas isolée, et met en lumière la nécessité d'une collaboration plus étroite avec le secteur de la psychiatrie dans le domaine de l'accès et du maintien dans le logement.

6. RESSOURCES HUMAINES

■ Supervision :

Échanger autour de problématiques et situations particulièrement complexes et mettre en lien les interventions des uns et des autres ont fait partie, en 2019, des objectifs attendus par l'ensemble des professionnels intervenant dans le champ de la prise en charge des personnes les plus démunies.

En 2019, des séances de supervision mensuelles se sont déroulées pour ces professionnels.

■ Formation :

Enrichir sa pratique professionnelle par le biais de formations ou de conférences est également important.

Récapitulatif des temps (en nombre d'heures) consacrés à la formation, aux colloques et conférences... :

Intitulés	Heures
Approche des pathologies mentales : Conduites à tenir, positionnement à adopter	70
Recyclage habilitation électrique non électricien	14
Formation de tuteur – maître apprentissage	40
TOTAL	124 Heures

7. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT

Le partenariat est, au fil des années, de plus en plus présent dans l'action de l'ASEP.

* Les services de la ville :

- CCAS : liens avec l'ASEP par rapport à la domiciliation, l'ouverture de droits
- Trait d'Union : fort partenaire, en liens réguliers avec l'équipe ASEP
- Police municipale : échanges téléphoniques, signalements, échanges physiques au sein de leurs locaux
- Bibliothèque : temps de présentation des services, passages de l'ASEP au sein de la bibliothèque

* Les services médico-sociaux :

- EMPP, CSAPA, Urgences, Hôpital, Pompiers, SAMU, CAARUD...

* Les services de l'Etat :

- Police nationale : liens avec l'assistante sociale

* **Les organismes de tutelle et les Maisons Du Département** : liens ponctuels face aux situations qui inquiètent l'équipe ASEP.

* **Les associations caritatives** : (Secours Populaire, Croix Rouge, Restos du cœur et Secours Catholique, l'association Breizh Patounes...). Echanges sur des situations inquiétantes, relais en niveau I, dépannages alimentaires et vestimentaires...

* **La SNCF** : (chefs d'escale, guichetiers, la SUGE, agent de la ferroviaire...). Liens téléphoniques, physiques sur le terrain, physiques en réunion de travail... Une convention entre la SNCF et ADALEA détermine les modalités d'intervention de l'ASEP (passages quotidiens à la gare et utilisation de la main courante, outil commun partagé avec la SNCF sur les situations les plus problématiques en gare).

* Les commerçants

* **Les dispositifs de logement ou d'hébergement** : SIAO, Emmaüs, Hôtel, Hybritel, ALT, Maison relais, CHRS, places de stabilisation...

8. PLAN D' ACTIONS

Notre projet associatif s'appuie sur 5 axes stratégiques qui guident notre action sur la période 2014-2019. Sur chacun de ces axes, l'association a défini ses engagements.

ACCOMPAGNER | **INNOVER** | **COOPERER** | **IMPLIQUER** | **S'ENGAGER**

Ces axes et engagements ont ensuite fait l'objet d'une déclinaison opérationnelle au sein de chaque pôle dans le cadre de plans d'actions.

	Perspectives pour 2020
Accompagner	<ul style="list-style-type: none">- Evaluer l'impact de la présence d'un travailleur Pair dans le contact et l'accompagnement des personnes de la rue.- Investir le coffre-numérique Reconnect.
Innovier	<ul style="list-style-type: none">- Au-delà des besoins fondamentaux, mener une réflexion sur des apports culturels et citoyens. Imaginer des supports différents dans nos propositions d'action.
Coopérer	<ul style="list-style-type: none">- Mettre en œuvre une concertation avec les différents acteurs du terrain afin de proposer un protocole de prise en compte des personnes souffrants de troubles psychique sur l'espace public.- Identifié les circuits associatifs pouvant fournir certains matériels et vêtements de première nécessité (couverture, sac de couchage)
Impliquer	<ul style="list-style-type: none">- Gagner en visibilité de l'action en démarchant les commerçants et les institutions.
S'engager	-

Les résultats de l'évaluation interne doivent être finalisés courant 2020. Ils doivent comporter un plan d'actions avec des priorités, en précisant les effets attendus sur les personnes accueillies et doivent être transmis à l'autorité ayant délivré l'autorisation, soit la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) pour nos services. A partir de ce constats différents axes de travail seront à réaliser en vue de l'amélioration des activités et de la qualité des prestations.